Envoyé en préfecture le 05/05/2021
Reçu en préfecture le 05/05/2021
Affiché le 06/05/2021
ID : 082-228200010-20210421-CD20210421_45-DE

TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

2ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2021

Séance du 21 avril 2021

CD20210421_45
id. 5667

Le 21 avril 2021, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum : 10.

Sont présents :
M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BEQ, Mme BERLY, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. VIGUIE, M. WEILL

Sont représenté(s) :
M. BAYLET (pouvoir à M. GONZALEZ), Mme LE CORRE (pouvoir à M. GONZALEZ), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC), Mme TURELLA-BAYOL (pouvoir à Mme RIOLS)

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée par la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

EXTENSION DE 12 PLACES DE L'EHPAD SAINT JEAN MARIE VIANNEY À MONTBETON EN VUE DE LA CRÉATION D'UNE UNITÉ DE VIE PROTÉGÉE POUR RÉSIDENTS ATTEINTS DE MALADIES NEURO-COGNITIVES

Envoyé en préfecture le 05/05/2021
Reçu en préfecture le 05/05/2021
Affiché le 06/05/2021
ID : 082-228200010-20210421-CD20210421_45-DE

L'Assemblée départementale a créé un fonds d'aide pour la réalisation d'opérations structurantes de construction ou d'extension de maison de retraite sur les bases suivantes :

- taux de subvention : 20 % du coût TT.C des travaux ;

- subvention maximale égale à 305 000 € par opération.

En application de cette politique, le directeur de l'EHPAD Saint Jean-Marie Vianney à Montbeton sollicite une subvention départementale de 256 998 € dans le cadre des travaux d'extension de 12 places de l'EHPAD en vue de la création d'une unité de vie protégée pour un public atteint de maladies neuro-cognitives.

Par ailleurs, le plan pluriannuel d'investissement intégrant cette opération d'extension a été présenté par l'établissement et validé par le Département du 29 septembre 2020.

Ce projet ressort à 1 284 990,00 € TTC répartis comme suit :

- travaux	1 086 650,00 €
- prestations intellectuelles	198 340,00 €
TOTAL T.T.C.	1 284 990,00 €

La capacité de l'établissement sera portée à 60 places d'hébergement permanent et une place d'hébergement temporaire.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- subvention CNSA (PAI - acquis).....	193 065,00 €
- subvention départementale	256 998,00 €
- emprunt (Caisse d'Epargne)	834 927,00 €
TOTAL	1 284 990,00 €

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé, action sociale, handicap et logement,

Vu l'avis de la commission des finances,

Envoyé en préfecture le 05/05/2021
Reçu en préfecture le 05/05/2021
Affiché le 06/05/2021
ID : 082-228200010-20210421-CD20210421_45-DE

Après en avoir délibéré,

Considérant le projet d'extension de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Saint Jean-Marie Vianney à Montbeton validé dans un plan pluriannuel d'investissement le 29 septembre 2020,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, au titre du fonds d'aide pour la réalisation d'opérations structurantes de construction ou d'extension de maison de retraite, l'octroi d'une subvention départementale de 256 998 € versée en annuités, à l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Saint Jean-Marie Vianney à Montbeton, pour l'extension de 12 places de l'établissement en vue de la création d'une unité de vie protégée pour les résidents atteints de maladies neuro-cognitives ;

- Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 2042284, sous fonction 538 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président ,

Christian ASTRUC